

RAPPORT  
INVESTISSEMENT  
RESPONSABLE

GROUPE  
**MACSF**  
**2020**



Notre engagement, c'est vous.



Le présent rapport porte sur les actifs financiers des sociétés MACSF Épargne Retraite, MACSF Assurances, MACSF Prévoyance, MACSF Libéa et MACSF RE. Les informations présentées dans ce document sont établies sur la base des éléments disponibles et connus au 31 décembre 2020. Ce rapport est établi en réponse à l'article 173 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

## SOMMAIRE

<b>AVANT-PROPOS</b> .....	<b>3</b>
<b>1. Qui sommes-nous ?</b> .....	<b>4</b>
<b>2. Démarche responsable</b> .....	<b>5</b>
<b>2.A</b> Politique d'investissement responsable .....	<b>5</b>
<b>2.B</b> Initiatives nationales, chartes et labels .....	<b>6</b>
<b>2.C</b> Communication .....	<b>6</b>
<b>2.D</b> Engagements ESG et perspectives .....	<b>7</b>
<b>3. Stratégie d'investissement responsable</b> .....	<b>8</b>
<b>3.A</b> Stratégie ODD .....	<b>8</b>
<b>3.B</b> Analyse des risques ESG .....	<b>8</b>
3.B.1 Émetteurs privés .....	<b>9</b>
3.B.2 Émetteurs publics .....	<b>12</b>
<b>3.C</b> Gestion responsable des actifs .....	<b>13</b>
3.C.1 Obligations .....	<b>13</b>
3.C.2 Actifs non cotés .....	<b>15</b>
3.C.3 Actions .....	<b>17</b>
3.C.4 Immobilier .....	<b>17</b>
3.C.5 Epargne responsable en UC .....	<b>19</b>
3.C.6 Trésorerie .....	<b>20</b>
<b>4. Focus climat</b> .....	<b>20</b>
<b>4.A</b> Activités du groupe .....	<b>20</b>
<b>4.B</b> Analyse changement climatique .....	<b>20</b>
4.B.1 Empreinte carbone .....	<b>20</b>
4.B.2 Analyse « Transition Énergétique et Ecologique » (TEE) .....	<b>22</b>
4.B.3 Évaluation du portefeuille en « part brune », « part verte » et « part grise » .....	<b>23</b>
4.B.4 Alignement des investissements avec la trajectoire 2°C de l'AIE .....	<b>24</b>
<b>4.C</b> Biodiversité .....	<b>25</b>
<b>LEXIQUE</b> .....	<b>25</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>29</b>
<b>A. Méthodologie ESG</b> .....	<b>30</b>
A.1 Émetteurs privés .....	<b>30</b>
A.2 Émetteurs publics .....	<b>31</b>
<b>B. Méthodologie climat</b> .....	<b>32</b>
B.1 Analyse changement climatique .....	<b>32</b>
B.2 Biodiversité .....	<b>36</b>



## Avant-propos

« En tant qu'assureur des professionnels de santé, le groupe MACSF est nécessairement conscient des enjeux climatiques et sanitaires que le monde doit relever. Cette année 2020, bousculée par la pandémie de COVID-19, confirme le rôle que nous nous devons de jouer en tant qu'acteur économique du monde de la santé. C'est pourquoi nous nous sommes engagés, depuis de nombreuses années déjà, dans une démarche d'investissement responsable intégrant des objectifs de développement durable au travers notamment de notre fonds en euros et de notre gamme d'unités de compte. De la même façon, particulièrement attentifs aux évolutions de la pratique médicale et aux besoins des soignants, nous menons une politique volontaire de soutien à l'innovation pour améliorer le monde de la santé. Ces différents éléments constituent le levier principal de la politique RSE MACSF formalisée en 2021 et qui guidera plus largement nos orientations stratégiques pour les prochaines années. »

STÉPHANE DESSIRIER,  
Directeur Général du groupe MACSF

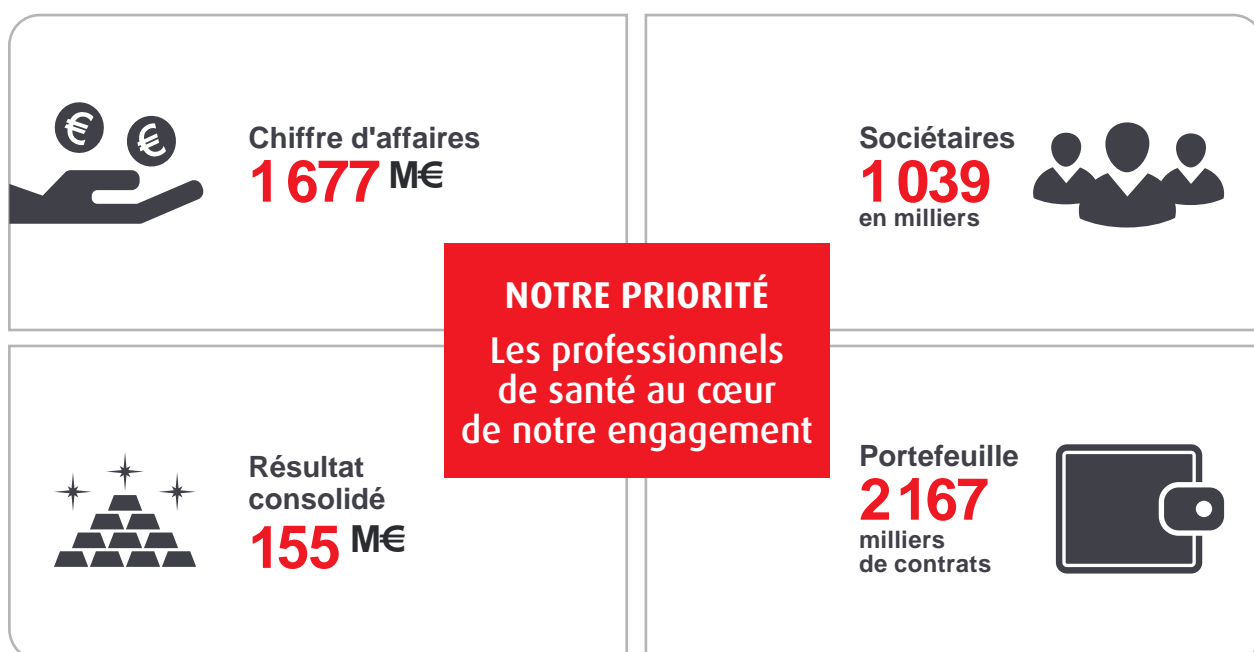
A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by several loops and a long horizontal stroke extending to the left.

## 1. QUI SOMMES-NOUS ?

Premier assureur des professionnels de santé, le groupe MACSF est, depuis plus de 100 ans, au service de toutes les personnes exerçant une profession de santé en France, en libéral ou à l'hôpital. Fidèle à sa vocation de mutuelle professionnelle d'assurance, sans actionnaire ni capital à rémunérer, il assure aujourd'hui plus d'un million de sociétaires.

Les professionnels de santé jouent un rôle clé dans la gouvernance du groupe MACSF. Les présidents comme les administrateurs sont tous issus du monde de la santé pour représenter les professions médicales et paramédicales.

Ses 1600 collaborateurs, présents sur l'ensemble du territoire métropolitain, au siège à la Défense, dans 70 agences et 5 centres de relations client, œuvrent chaque jour pour accompagner les professionnels de santé dans leur exercice et leurs projets.



Données au 31/12/2020.

## 2. DÉMARCHE RESPONSABLE

### 2.A Politique d'investissement responsable

La politique d'investissement responsable du groupe MACSF a pour vocation de répondre aux principes de développement durable sans pour autant dégrader les perspectives de rendement et de risque des investissements.

En tant qu'investisseur institutionnel, le groupe MACSF entend préserver et, dans la mesure du possible, faire fructifier les capitaux qui lui sont confiés pour couvrir ses engagements à moyen et à long terme.

Les équipes financières intègrent l'analyse ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) en tant que complément de l'analyse financière traditionnelle et comme outil de limitation des risques. En effet, les enjeux extra financiers auxquels sont confrontées les entreprises peuvent impacter leur capacité à produire de la valeur matérielle ou immatérielle et dégrader leur valeur de marché. Aussi, les signaux faibles de dysfonctionnement, captés à cette occasion, peuvent être annonciateurs de risques à fort impact réputationnel ou financier.

La prise en compte par le groupe MACSF des critères ESG répond donc à une double préoccupation : le respect de l'obligation d'agir au mieux des intérêts de nos sociétaires et le respect des valeurs mutualistes.

Dans le cadre du respect de ses valeurs mutualistes, le groupe MACSF a décidé d'agir en excluant certaines entreprises de ses investissements gérés en direct. Les critères d'exclusion appliqués sur 2020 sont les suivants :

- Entreprises issues du secteur du tabac,
- Entreprises impliquées dans la chaîne de valeur du charbon et dépassant au moins un des seuils suivants :
  - Entreprises qui développent des nouveaux projets charbon,
  - Entreprises dont la production annuelle de charbon dépasse 20 mégatonnes,
  - Entreprises dont la capacité installée des centrales au charbon dépasse 10 gigawatts,
  - Entreprises dont la part du charbon dans le chiffre d'affaires est supérieure à 30 %,
  - Entreprises dont le mix énergétique des activités de production d'électricité est supérieur à 30 %,
- Entreprises portant des atteintes graves et répétées aux Principes du Pacte Mondial.

Les principes du Pacte Mondial proposent un cadre d'engagement simple, universel et volontaire, qui s'articule autour de 10 principes relatifs au respect des Droits Humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.



## 2.B Initiatives nationales, chartes et labels

L'engagement du groupe MACSF dans une démarche responsable vise à contribuer à une économie plus durable, en tant qu'entreprise et en tant qu'investisseur.

Pour répondre au mieux aux enjeux liés au changement climatique et pour construire une démarche adaptée, la MACSF participe à plusieurs groupes de travail :

- Groupe de travail « ISR » de l'AF2i (Association Française des Investisseurs Institutionnels),
- Groupe de travail « Finance Durable » de l'AAM (Association des Assureurs Mutualistes),
- Groupe de travail « ESG-Climat » de la FFA.

Le groupe MACSF soutient la fondation « Access to Medicine ». Cette fondation met en avant les sociétés pharmaceutiques qui rendent plus accessibles les médicaments et traitements aux citoyens des pays en développement.

**Pour plus d'information :**

<https://accesstomedicineindex.org/>

Depuis de nombreuses années, la Fondation MACSF soutient des projets en faveur des thèmes suivants :

- L'innovation en santé : accompagner et stimuler l'innovation dans les pratiques et l'organisation des professionnels de santé,
- La solidarité : être présent aux côtés des professionnels de santé qui s'impliquent dans des actions de soins humanitaires,
- La formation : soutenir l'évolution des professions de santé dans leur exercice par la formation.

## 2.C Communication

Le groupe MACSF rend compte à ses parties prenantes (sociétaires, collaborateurs, partenaires, etc.) de sa démarche d'investissement responsable et de l'intégration des critères extra-financiers.

Un groupe de travail, réunissant différentes directions, est chargé de globaliser l'initiative responsable de la MACSF et d'effectuer une veille réglementaire. Ce groupe de travail dépend du comité RSE en charge de la démarche responsable du groupe.

### Communication vers les administrateurs

Lors de chaque Conseil d'Administration, une présentation est faite sur le portefeuille d'investissements responsables et sur son actualité.

Trimestriellement, le Comité d'Orientation Financière fait notamment état des controverses liées aux investissements du groupe. Il réalise un suivi des risques financiers et extra-financiers, examine les nouveaux types d'investissements réalisés (ex. : obligations vertes) et livre une analyse du marché des investissements responsables.

Le présent rapport d'investissement responsable est également présenté aux différentes instances du groupe.

### Communication vers les sociétaires

Des informations financières générales sont présentées dans le rapport annuel du groupe rendu public chaque année. Le groupe MACSF rend également disponible sa politique et son rapport d'investissement responsable sur son site internet, ainsi que ses axes d'amélioration.

## 2.D. Engagements ESG et perspectives

Chaque année, le groupe MACSF fait évoluer sa politique d'investissement responsable en améliorant ses engagements sur les entreprises exclues de la gestion en direct et sur la part de détention d'obligations responsables.

Concernant les seuils d'exclusion, les critères suivants évoluent :

	Critères 2020	Evolution pour 2021
<b>Production annuelle de charbon</b>	20 mégatonnes	10 mégatonnes
<b>Capacité installée des centrales au charbon</b>	10 gigawatts	5 gigawatts
<b>Part du charbon dans le CA</b>	30% du chiffre d'affaires	20% du chiffre d'affaires
<b>Part du charbon dans le mix énergétique</b>	30% du mix énergétique	20% du mix énergétique

Nous soutenons les entreprises ayant rejoint l'initiative *Science Based Targets*. Cette initiative regroupe des partenaires issus des mondes public (programme *Global Compact* des Nations Unies) et privé (*WWF*, *World Resources Institute*, *CDP* anciennement *Carbon Disclosure Project*). L'objectif est d'identifier les entreprises engagées à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre pour s'aligner sur une trajectoire 2 degrés (Accord de Paris).

En 2021, le groupe MACSF s'engage, sur son portefeuille obligataire, à détenir 8% d'investissements responsables (par rapport à 6% en 2020) dont au moins 80% d'investissements verts.

La société formalise une démarche responsable en s'appuyant sur son identité et son activité. Depuis sa création, le groupe MACSF œuvre aux côtés des professionnels de santé pour les accompagner dans leurs pratiques. Naturellement, cette activité conduit le groupe à aller au-delà de son strict métier d'assureur et à s'engager, aux côtés de ses sociétaires, à œuvrer durablement à l'amélioration de la santé en leur donnant les moyens d'exercer sereinement et en soutenant l'innovation médicale.

## 3. STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

### 3.A Stratégie ODD

# OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE








Les objectifs de développement durable (ODD) ont été adoptés en 2015 par l'ensemble des États membres de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre du programme de développement durable à l'horizon 2030. Ils ont pour but de mettre fin à l'extrême pauvreté, de lutter contre les inégalités et l'injustice et de régler le problème du changement climatique.

Le groupe MACSF utilise ce dispositif pour orienter sa stratégie d'investissement responsable et pour mesurer la dimension responsable de ses investissements.

Premier assureur des professionnels de santé, le groupe MACSF porte un intérêt particulier à l'ODD 3 *bonne santé et bien-être*. Les cibles rattachées à cet ODD répondent pleinement aux ambitions du groupe pour les années à venir : permettre à tous de vivre en bonne santé et de promouvoir le bien-être de tous à tout âge.

### 3.B Analyse des risques ESG

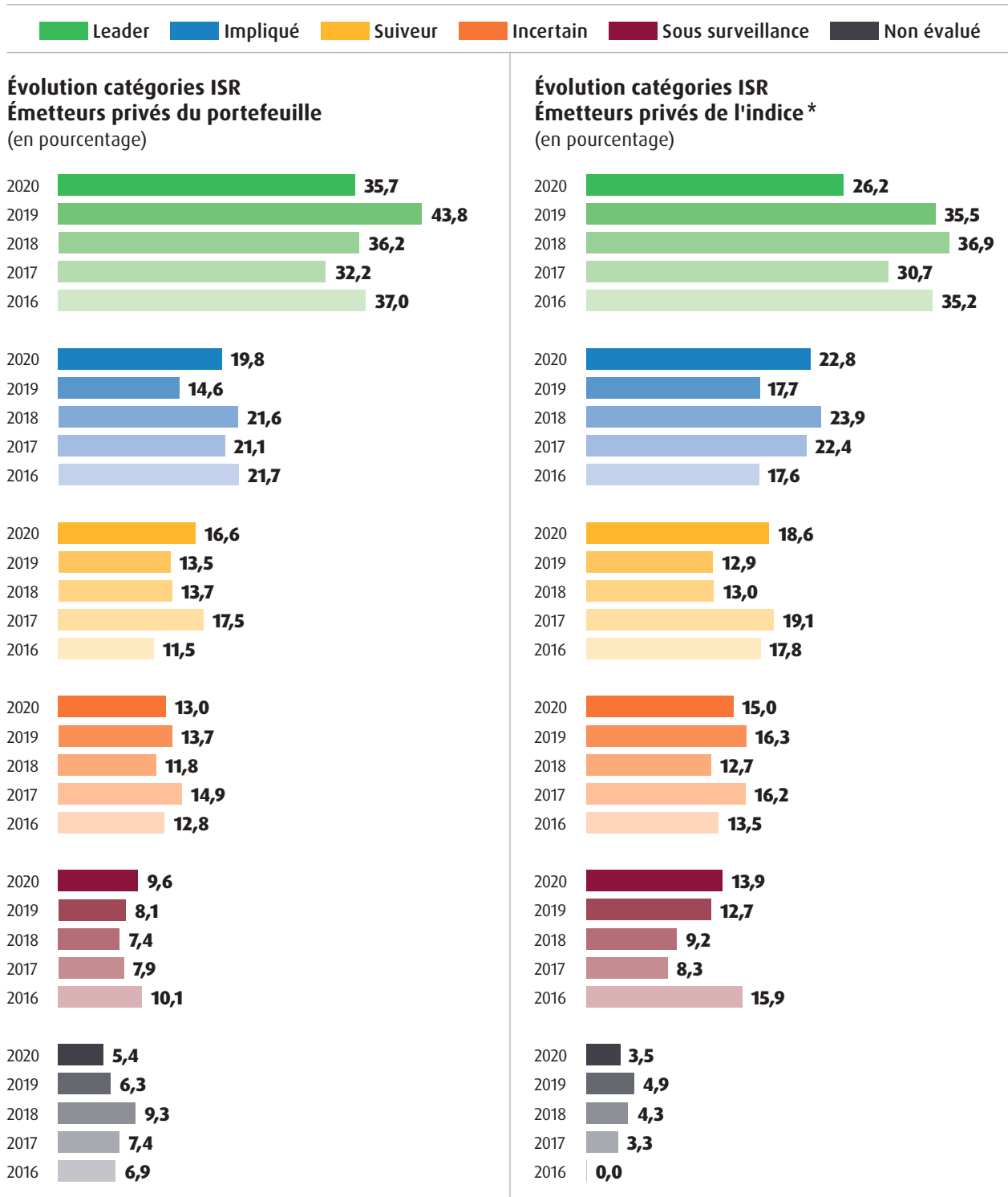
L'analyse des risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) repose sur une approche sectorielle pour les émetteurs privés et sur une étude des États pour les émetteurs publics. A l'issue de ces analyses, une catégorie ISR commune est affectée à chaque émetteur, privé ou public :

	<b>LEADERS</b>	Les plus avancés dans la prise en compte des enjeux ESG
	<b>IMPLIQUÉS</b>	Actifs dans la prise en compte des enjeux ESG
	<b>SUIVEURS</b>	Enjeux ESG moyennement gérés
	<b>INCERTAINS</b>	Enjeux ESG faiblement gérés
	<b>SOUS SURVEILLANCE</b>	Retard dans la prise en compte des enjeux ESG



### 3.B.1. Émetteurs privés

À fin décembre 2020, la quasi-totalité des émetteurs privés étaient couverts par une analyse ESG (95,3%). La répartition par catégorie d'Investissement Socialement Responsable (ISR) des émetteurs privés en 2020 comparée à 2019, 2018, 2017 et 2016 est la suivante :



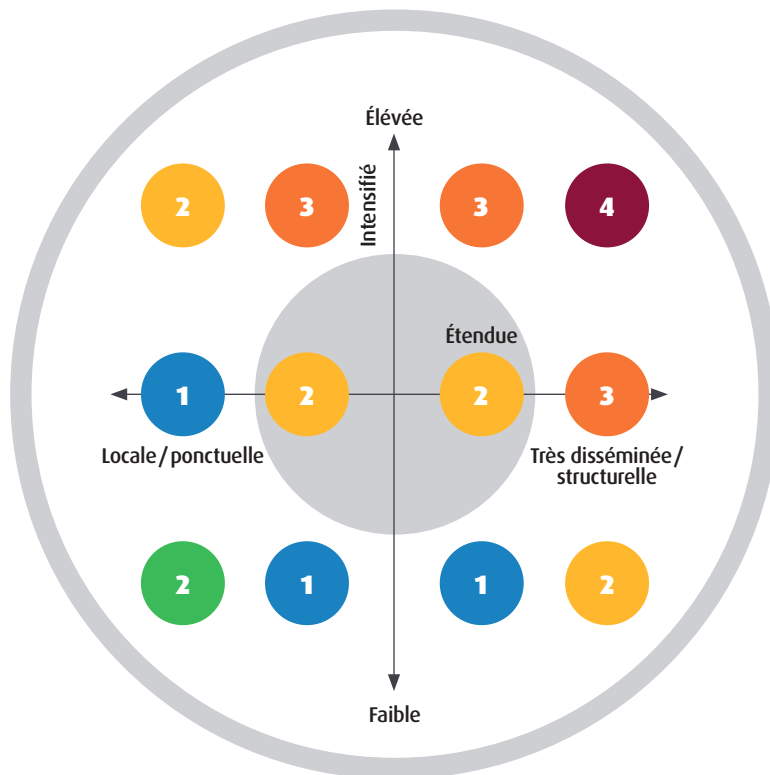
\* BofAMerrill Lynch Euro Corporate Index

Les catégories ISR se basent notamment sur l'étude de controverses ESG. Ce terme désigne tout débat qui survient entre une ou plusieurs entreprises et l'une au moins de leurs parties prenantes concernant les domaines environnementaux, sociaux et de gouvernance. Par exemple, les émetteurs sous surveillance correspondent à ceux qui ont des pratiques éloignées des meilleurs standards et/ou un défaut de transparence.

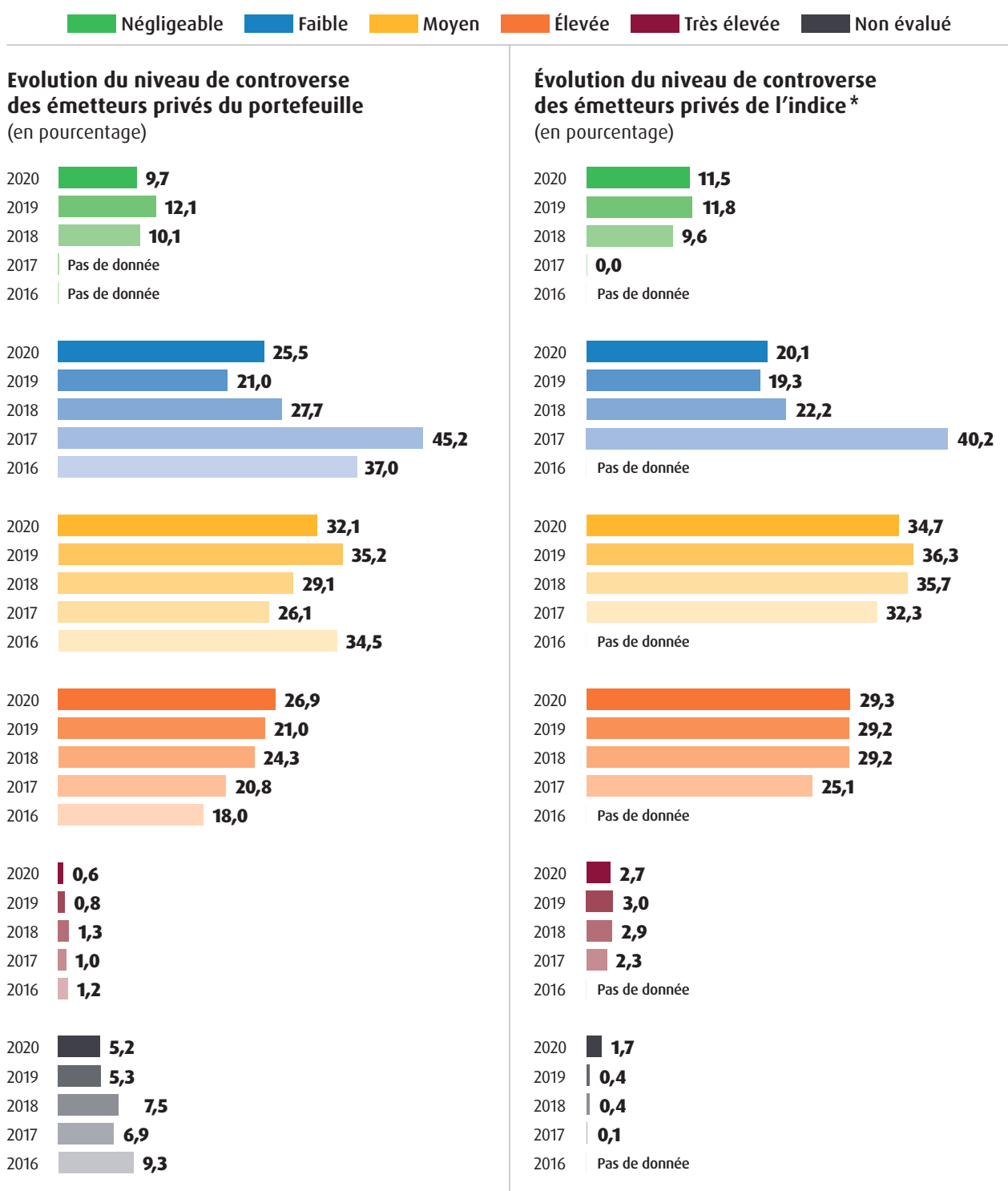
Les controverses ESG portant sur les émetteurs en portefeuille sont qualifiées selon cinq niveaux :

Négligeable	Faible	Moyen	Élevé	Très élevé
Absence de controverse significative identifiée	Controverses d'impact limité et/ou ponctuelles	Controverses d'impact important mais limitées (dans le temps et/ou l'espace)	Controverses d'impact très important mais limitées et/ou présentant un caractère structurel	Controverses majeures portant sur des fraudes, des atteintes aux droits humains ou des catastrophes environnementales

**Grille d'analyse des controverses ESG**



La répartition des émetteurs privés par niveau de controverses en 2020 comparée à 2019, 2018, 2017 et 2016 est la suivante :



\* BofAMerrill Lynch Euro Corporate Index

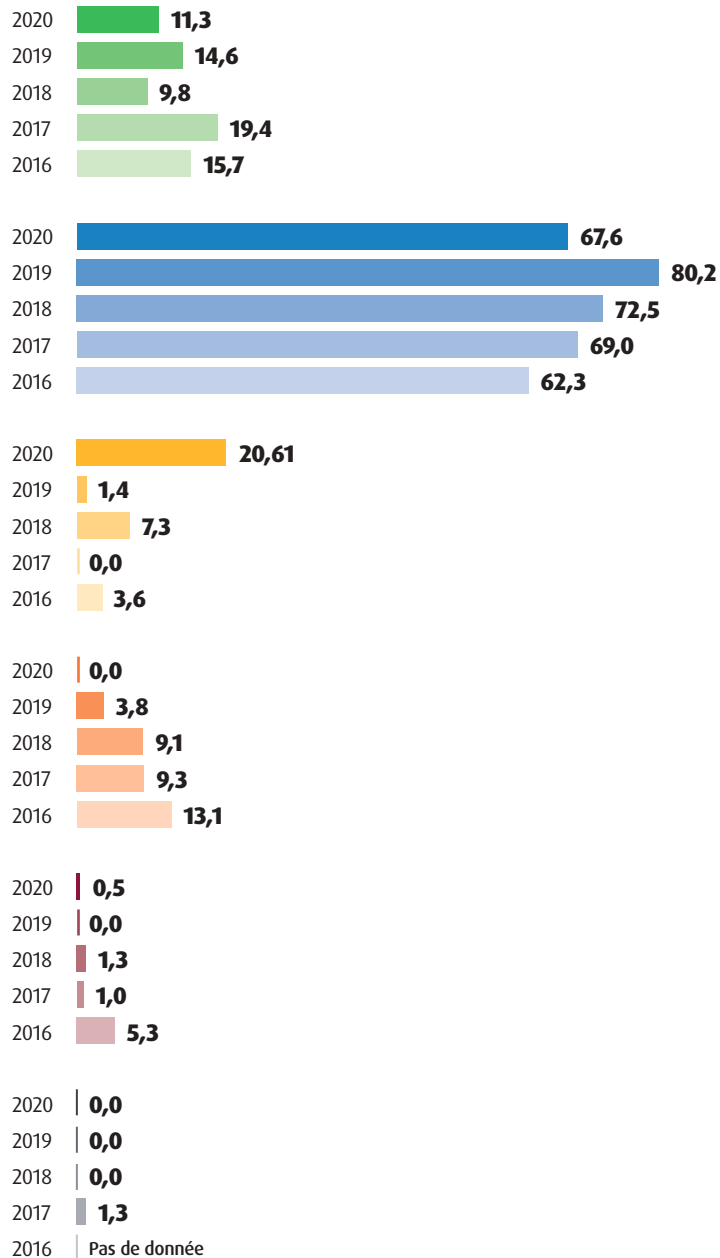
En excluant certains émetteurs de ses nouveaux investissements, le groupe MACSF a diminué son exposition aux émetteurs ayant un niveau de controverses très élevées et maintient une exposition inférieure à celle de l'indice.

### 3.B.2. Émetteurs publics

À fin décembre 2020, l'ensemble du portefeuille des émetteurs publics était couvert par une analyse ESG. La répartition par catégorie ISR des émetteurs publics en 2020 comparée à 2019, 2018, 2017 et 2016 est la suivante :

■ Leader   
 ■ Impliqué   
 ■ Suiveur   
 ■ Incertain   
 ■ Sous surveillance   
 ■ Non évalué

#### Évolution des niveaux de catégories ISR émetteurs publics (en pourcentage)



L'ensemble des répartitions est exprimé en pourcentage des encours des émetteurs publics.

La part d'obligations d'États en catégorie ISR «Sous surveillance» correspond à notre exposition à la Corée du Sud.

### 3.C. Gestion responsable des actifs

#### 3.C.1. Obligations

En tant qu'investisseur de long terme, le groupe MACSF a mis en œuvre une politique de gestion responsable sur l'ensemble de sa poche obligataire et a été pionnier en prenant des engagements de détention d'investissement responsable. Sur 2020, le groupe s'est engagé à détenir au moins 6% de son stock en investissement responsable, dont au moins 80% en obligations vertes. Les deux objectifs ont été atteints et même dépassés.

##### Part d'obligations responsables



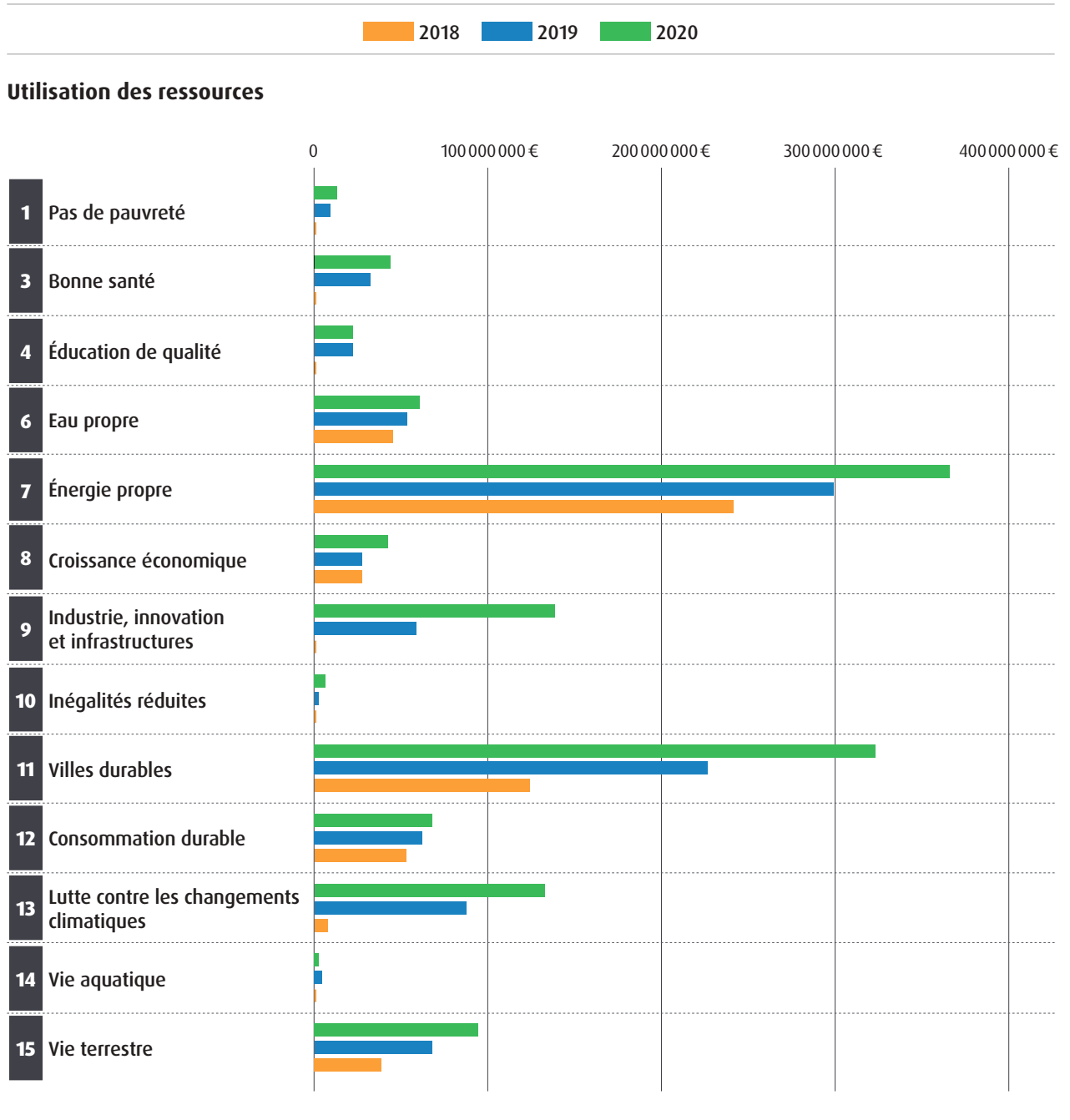
##### Part d'obligations vertes



Au travers de ces investissements, le groupe MACSF contribue aux objectifs de développement durable suivants :



Depuis deux ans, la quantité d'investissements responsables a plus que doublé pour arriver à un montant supérieur à 1 300 M€ au 31/12/2020. La répartition entre les différents ODD a évolué de la manière suivante :



## ZOOM sur les investissements responsables

### Les obligations vertes

Obligations qui permettent à l'émetteur de financer un projet ou une activité à bénéfice environnemental. Dans ce cas, les sommes recueillies sont directement affectées à des initiatives permettant de développer, par exemple, des solutions d'énergie renouvelable ou d'améliorer l'efficacité énergétique de dispositifs existants.

### Les obligations sociales

Obligations qui permettent de financer des investissements qui visent directement à résoudre ou à atténuer un problème social spécifique ou à rechercher des résultats sociaux positifs.

### Les obligations avec des objectifs « verts » contraignants

Le coût de financement dépend du respect des engagements liés à des objectifs de développement durable pris par l'émetteur.

### Les obligations qui accompagnent la transition énergétique

Obligations qui permettent de financer des projets visant à réduire le bilan carbone d'une entreprise mais qui ne rentrent pas dans les critères des obligations vertes.

### La particularité de ces obligations : **LA TRANSPARENCE**

- Chaque année, les émetteurs publient des rapports sur l'ensemble des projets financés,
- Ces projets sont vérifiés par des agences indépendantes d'analyse extra-financière.

## 3.C.2. Actifs non cotés

### a. Axe social et investissements dans le secteur de la santé

#### Prise de participations directes ou en co-investissement

Les prises de participations directes du groupe MACSF sont diversifiées avec néanmoins une forte présence d'entreprises du secteur de la santé comme *Vivalto Santé* (cliniques privées), *Vivalto Vie* (Ehpad), *Verso Healthcare* (location financière de matériel médical), *Doc City* (maisons de santé pluridisciplinaire). L'approche du groupe se différencie de celle des fonds d'investissement par sa capacité à accompagner les entreprises dans la durée.

## ZOOM sur Vivalto Santé

Pour faire entendre sa différence en matière d'éthique dans le monde hospitalier privé, le groupe Vivalto Santé s'est doté d'une raison d'être qu'il a intégrée à ses statuts et deviendra une « entreprise à mission », conformément à la Loi Pacte du 22 mai 2019. Cette raison d'être repose sur sa mission première : « soigner et accompagner les patients tout au long de leur parcours de soins et de leur vie ». Ce chemin vers l'entreprise à mission se traduit par six engagements : un système de gouvernance partagé, des modalités de prise en charge des patients à l'échelle de territoires, des relations avec ses salariés, une performance économique gage de sa pérennité, la maîtrise de son empreinte environnementale et enfin son rôle dans l'innovation en santé au bénéfice de ses patients, de ses médecins et de ses salariés.

Le groupe MACSF participe régulièrement à des opérations en co-investissement avec d'autres investisseurs comme l'augmentation de capital des *Laboratoires Delbert* aux côtés de *Socadif*, annoncée le 14 septembre 2020. Les Laboratoires Delbert, installés à Paris, sont spécialisés dans la réintroduction sur le marché des médicaments en rupture d'approvisionnement, après les avoir remis en fabrication sur des sites situés en France et en Europe.

### Focus e-santé

Le groupe MACSF participe également, dans une moindre mesure, à l'amorçage de start-up de la e-santé. La politique du groupe, vis-à-vis de ces investissements est à la fois sélective et prudente.

Le groupe MACSF investit dans des start-up qui impactent l'exercice des professionnels de santé : soit dans le cadre de l'organisation du parcours de soins, soit de la gestion du temps médical ou encore de l'augmentation des soins par l'intervention de l'intelligence artificielle. Les équipes de gestion veillent à ce qu'il y ait toujours un professionnel de santé parmi les fondateurs et au respect de l'éthique médicale. L'investissement se fait pour une part minoritaire en partenariat avec des fonds de capital-risque généralistes. Jusqu'à présent, la groupe MACSF a investi dans près d'une dizaine de start-up françaises.

L'objectif du groupe est d'être utile à ses sociétaires. En s'intéressant aux start-up e-santé, le groupe met en place une veille technologique qui permet d'identifier les innovations et d'anticiper les évolutions des pratiques médicales afin d'accompagner les professionnels de santé et de les aider à préparer l'avenir. Ces objectifs rejoignent de manière générale les enjeux d'investissement responsable et de responsabilité sociale du groupe.

### **b. Infrastructure equity et fonds thématiques**

#### Fonds d'infrastructure equity

Ce portefeuille de diversification vise des investissements dans des structures innovantes et ancrées dans l'économie réelle. Les infrastructures désignent les équipements apportant un service à la collectivité (installations routières, de distribution et de traitement de l'eau, de gestion des déchets...), ainsi que les installations sociales (hôpitaux, prisons, écoles...).

Les engagements du groupe MACSF au 31 décembre 2020 s'élevaient à environ 325 millions d'euros dans des fonds d'infrastructure equity. Les fonds dans lesquels le groupe est engagé investissent principalement dans des sociétés ayant pour objet de financer, construire, exploiter, rénover ou encore développer des projets dans les secteurs des transports, de l'énergie, des télécommunications et dans des infrastructures industrielles. Les énergies renouvelables font notamment partie des secteurs financés par ces fonds.



Le groupe MACSF est, par exemple, engagé dans le fonds *Pearl Infrastructure Capital*. 100% des actifs investis par le fonds ont vocation à générer une valeur ajoutée environnementale, avec trois activités principales qui contribuent à une croissance durable, à la transition énergétique et à la protection de l'environnement :

- Energie renouvelable et efficacité énergétique,
- Gestion du cycle de l'eau,
- Valorisation des déchets.

Le fonds est aligné sur les principales initiatives internationales relatives à l'environnement et à l'investissement responsable. Les considérations ESG font partie des objectifs prioritaires du fonds, à parité avec les considérations financières, et sont abordées à tous les niveaux du processus décisionnel, de l'investissement à la cession des actifs. Le fonds bénéficie du label GreenFin.

Le groupe MACSF est également investi dans d'autres fonds d'infrastructure equity, plus généralistes, qui participent aux développements d'infrastructures énergétiques (*InfraVia, Swiss Life...*).

## Fonds thématiques

En tant qu'investisseur de long terme, le groupe MACSF soutient également des projets engagés et innovants, dans des fonds d'actifs non cotés.

En 2020, le groupe s'est par exemple engagé dans le fonds *Blue Like An Orange Capital*, qui investit en Amérique latine tout en ayant un fort impact social. Les investissements s'alignent notamment sur les objectifs de développement durable soutenus par les Nations Unies et se concentrent sur des domaines tels que les énergies renouvelables, les infrastructures durables, les soins de santé, l'éducation, les services financiers et l'agro-industrie.

Depuis plusieurs années, le groupe soutient également le fonds *Alter Equity*. Ce fonds, à forte plus-value sociétale, apporte un soutien stratégique, opérationnel, commercial et une vision RSE aux entreprises dans lesquelles il investit.

### 3.C.3. Actions

Dans le cadre de la gestion de l'actif général des sociétés du groupe MACSF, les décisions relatives à l'exercice ou non des droits de vote ainsi qu'à la nature du vote dépendent directement des gérants financiers, en accord avec la politique de vote.

Le groupe MACSF vote systématiquement aux assemblées générales des sociétés dont elle détient une participation au capital considérée comme significative, soit supérieure à 1%. En deçà de ce seuil, la MACSF considère que l'impact de son vote est trop limité pour justifier un exercice systématique de ses droits de vote.

Néanmoins, cette règle n'est pas absolue et les gérants financiers peuvent décider de participer à n'importe quelle assemblée générale dès lors que la nature des résolutions proposées leur paraît importante (résolution litigieuse ou affectant profondément la structure de la société émettrice...).

Cette politique repose sur 4 critères principaux, à savoir : responsabilité, gouvernance, indépendance et transparence.

### 3.C.4 Immobilier

Au niveau de son patrimoine immobilier, le groupe MACSF a défini sa démarche en prenant en compte la nature des actifs immobiliers mais aussi en fonction des équipes en charge de leur gestion. L'équipe en charge des investissements immobiliers respecte les pratiques de marché et s'appuie sur l'expertise d'organismes indépendants tel que l'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID).

## ZOOM sur l'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID)

L'OID est une association qui regroupe une soixantaine de membres sur toute la chaîne de valeur de l'immobilier en France. Créée en 2012, elle vise à favoriser la performance environnementale, sociale et sociétale de l'immobilier français et à valoriser toutes les démarches qui y contribuent. En 2020, l'OID compte 56 membres engagés pour le développement durable. L'OID participe activement à la montée en puissance des thématiques ESG en France et à l'international en agissant sur le terrain et auprès des pouvoirs publics.

Le baromètre annuel publié par l'OID sur l'immobilier responsable traduit depuis plusieurs années les principaux enjeux que priorisent les acteurs intervenant sur le marché immobilier. Le premier enjeu est celui relatif à l'énergie. Au niveau de l'immobilier, la maîtrise de l'enjeu énergétique repose à la fois sur la maîtrise et la réduction des consommations énergétiques totales des bâtiments ainsi que sur l'amélioration de la performance énergétique.

Face à ce constat, le groupe MACSF a entamé une démarche d'évaluation des consommations énergétiques de son parc immobilier. Pour se faire, le groupe s'est doté d'un outil de place en s'appuyant sur la solution fournie par la start-up Deepki en se concentrant sur les actifs d'une surface supérieure à 1000 m<sup>2</sup> (aujourd'hui, plus de 60 actifs y sont intégrés).

Depuis fin 2018, cet outil permet de collecter directement auprès des fournisseurs d'énergie les consommations et ainsi d'avoir une vision globale en couvrant les parties communes et les parties privatives.

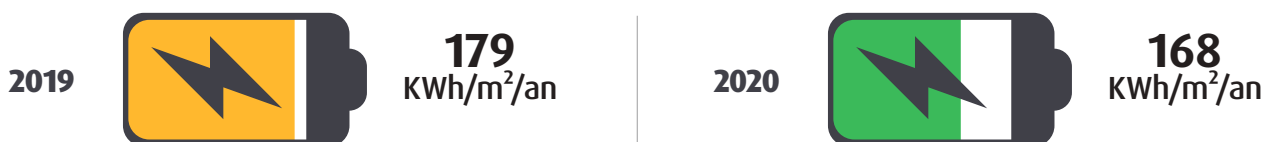
### Analyse du portefeuille **TOP 10**

TOP 10 est constitué des dix premiers actifs bureaux de plus de 5000 m<sup>2</sup>, affichant un taux d'occupation physique supérieur à 80%. Ce portefeuille représente près de 45% de la surface totale du patrimoine immobilier du groupe MACSF. 70% de ces actifs bénéficient d'un label, d'une certification ou d'un équivalent *Bâtiment Basse Consommation*.

Sur ce portefeuille, les données de consommations énergétiques ont été consolidées (électricité, réseau de chaleur, réseau de froid, gaz) sur 2019 et 2020. Une estimation a été faite pour compléter les données manquantes. Cette estimation s'appuie soit sur des ratios surfaciques de locataires comparables présents dans le même immeuble, soit en tenant compte de l'évolution observée entre 2019 et 2020 pour tenir compte d'un taux d'intensité d'usage ajusté en 2020, lié à la crise sanitaire du COVID-19.

Le ratio obtenu est comparé à l'indice publié par l'OID dans son baromètre annuel de la performance durable. Pour 80% des actifs du portefeuille TOP 10, les consommations énergétiques globales sont inférieures à l'indice, ce qui témoigne d'un très bon positionnement du portefeuille.

### Données publiées par l'OID



Par ailleurs, entre 2019 et 2020, les consommations énergétiques de ce portefeuille sont en repli de plus de 12% avec une certaine hétérogénéité allant de -1,2% à -27,1% d'un immeuble à l'autre témoignant des taux d'occupation variés face à la crise sanitaire COVID-19.

### 3.C.5. Epargne responsable en UC

Le groupe MACSF, à travers ses contrats en épargne et en retraite, et sa gamme financière, offre à ses sociétaires la possibilité d'allier performances et de participer à une économie plus durable.

#### 2020 : Le label ISR pour le fonds Médi Convertibles Responsable

En 2020, le groupe MACSF a étendu son offre d'investissement durable et responsable par l'obtention du label ISR pour le fonds d'obligations convertibles européennes, Médi Convertibles Responsable. Ce fonds permet de s'exposer au marché des obligations convertibles européennes, à travers une gestion de conviction, mettant en œuvre une approche socialement responsable. Les gérants (OFI AM) complètent ainsi leur processus de gestion par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection responsable des sociétés en portefeuille. Cette démarche ISR repose sur :

- L'attribution d'une note ESG à chaque émetteur présent en portefeuille, utilisée pour définir l'univers éligible au fonds,
- L'exclusion systématique des entreprises issues du secteur du tabac, des entreprises ayant une activité ou des projets de développement ou de production liés au charbon thermique et, enfin, toutes entreprises portant des atteintes graves et répétées au Pacte Mondial des Nations Unies.

Avec cette nouvelle labellisation, la gamme financière MACSF compte, à fin décembre 2020, trois fonds bénéficiant du label ISR :

- Sycomore Sélection Responsable, géré par Sycomore AM et créé en 2011, ce fonds d'actions européennes vise à générer une performance sur le long terme, en sélectionnant des entreprises de qualité, créant de la valeur de manière durable pour l'ensemble de leurs parties prenantes, et présentant une décote de valorisation par rapport à leur valeur intrinsèque.

##### Rapport Article 173 (2020) :

[https://www.sycomore-am.com/files/documents/shared\\_documents/Article173/sycomore\\_selection\\_responsable.pdf](https://www.sycomore-am.com/files/documents/shared_documents/Article173/sycomore_selection_responsable.pdf)

- Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe, géré par La Financière de l'Echiquier et créé en 2004, ce fonds d'actions de moyennes valeurs européennes, investit dans des entreprises sélectionnées pour leur capacité à générer de la valeur indépendamment du cycle et pour la qualité de leur gouvernance.



##### Rapport Article 173 (2020) :

<https://cdn.lfde.com/upload/documents/ARTICLE173REPORT-FR-FR0010321810.pdf?sand=1626859080>

- Et, Medi Convertibles Responsable.

#### 2021 : Offre solidaire et transition énergétique

Par ailleurs, à la suite de l'entrée en application de la loi PACTE, le groupe MACSF continue de travailler son offre et proposera dès septembre 2021 :

Un fonds solidaire, bénéficiant du label Finansol	Un fonds axé sur la transition écologique et énergétique, bénéficiant du label GreenFin
	

Ces fonds viendront compléter la gamme financière, sur des thématiques porteuses avec un processus de gestion reconnu et crédible, bénéficiant d'historiques de performance solide.

### 3.C.6. Trésorerie

Au 31/12/2020, le groupe MACSF a investi la totalité de sa trésorerie sur des fonds labellisés ISR. Au regard du nouveau règlement SFDR (*Sustainable Finance Disclosure*), l'ensemble des fonds appartient à la catégorie Article 8.

<b>Article 6</b>	Le produit n'a pas d'objectif de durabilité
<b>Article 8</b>	le produit intègre des caractéristiques environnementales et/ou sociales
<b>Article 9</b>	le produit a un objectif d'investissement durable

## 4. FOCUS CLIMAT

### 4.A. Activités du groupe

Au-delà de ses investissements, le groupe MACSF s'engage progressivement pour le climat dans son offre, dans ses partenariats et dans ses pratiques internes.

#### Assurance dommages

Le groupe a lancé une offre Mobilités permettant d'assurer ses sociétaires dans leurs nouveaux usages en matière de déplacement. Cette offre, valable depuis deux ans, garantit à ses clients une protection en toutes circonstances et en tous lieux : dans les transports en commun ou lors de l'utilisation de véhicules alternatifs plus écologiques que les voitures (trottinettes électriques, hoverboards, monowheels, etc.).

#### Pratiques internes

Le groupe poursuit une rénovation complète du siège de la société. A cette occasion, la direction des moyens généraux a mis en œuvre des pratiques responsables que ce soit dans le remplacement du mobilier (dons, tri) ou dans l'élaboration du nouvel environnement de travail (mise en place de détecteur de présence, LED, etc.). Par ailleurs, le siège bénéficie de la certification NF HQE Bâtiments Tertiaires en exploitation.

### 4.B. Analyse changement climatique

Le groupe MACSF dispose de différentes mesures pour évaluer l'impact de ses investissements sur l'environnement.

#### 4.B.1. Empreinte carbone

##### a. Émetteurs privés

Le calcul des émissions induites a pour objectif d'évaluer les émissions générées de manière indirecte par un investisseur via les entreprises qu'il finance. Elles sont exprimées en tonnes équivalent CO2 par million d'euros investis.

**Encours détenu x Total des émissions carbone de la société**

Mode de calcul : \_\_\_\_\_  
**Total du passif de la société (M€)**

■ 2019 ■ 2020

### Évolution des émissions induites

(Teq CO<sub>2</sub>/M€ investi)



\* Indice de référence : BofAMerrill Lynch Euro Corporate Index

L'interprétation de ces résultats est à considérer avec prudence : certains acteurs, bien que fortement émetteurs en raison de la nature de leurs activités, sont des acteurs essentiels de la transition énergétique. A titre d'exemple, l'entreprise EDF fait partie des producteurs importants utilisant des énergies renouvelables. Désinvestir d'une telle société abaisserait immédiatement l'empreinte carbone du portefeuille, mais serait contreproductif au regard du financement de la transition. D'où la nécessité de compléter l'empreinte carbone par des analyses complémentaires.

En effet, face aux risques de transition, la mesure de l'empreinte carbone des placements a constitué une première approche adoptée par de nombreux investisseurs. Cette mesure illustre les décisions passées, mais ne délivre pas d'informations sur la dynamique enclenchée. La baisse des émissions carbone ne suffit pas à illustrer l'enjeu climat et peut éventuellement conduire à une politique d'investissement qui abaisserait ses émissions sans contribuer à la transition énergétique. De nombreux secteurs présentent en effet une empreinte carbone faiblement émettrice sans néanmoins apporter de solutions directes à cette transition (comme les médias, la distribution, la santé, etc.). Un portefeuille, majoritairement composé d'entreprises du secteur énergétique proposant des produits innovants à forte valeur ajoutée environnementale, peut avoir ainsi une empreinte carbone supérieure à celle d'un portefeuille tertiaire et pourtant mieux contribuer à la transition énergétique et écologique.

### b. Émetteurs publics

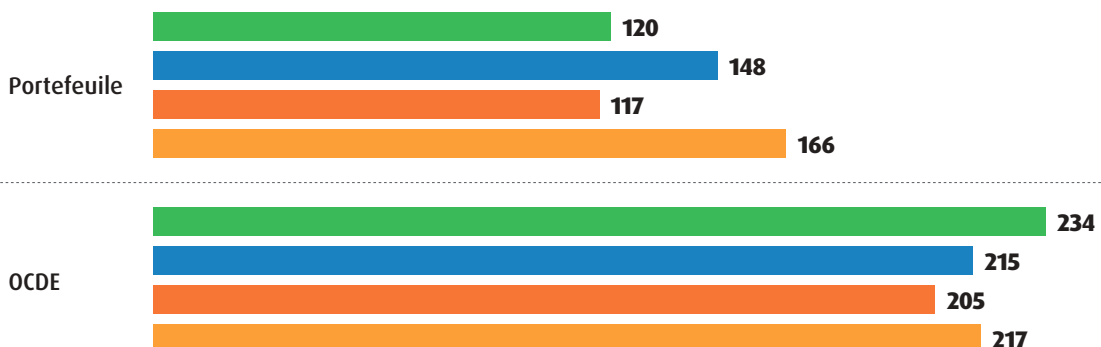
Sur les États, l'intensité carbone est estimée à partir de données émissions carbone des États publiées par l'AIE et Eurostat. Ces données sont disponibles pour l'ensemble des pays de l'OCDE et sont exprimées en tonnes équivalent CO<sub>2</sub> par millier de dollars de PIB.

La moyenne pondérée des obligations d'État détenues en portefeuille est comparée à la moyenne des pays de l'OCDE :

■ 2019 ■ 2019 ■ 2019 ■ 2020

### Évolution de l'intensité Carbone des émetteurs publics

(Teq CO<sub>2</sub>/K\$ PIB)

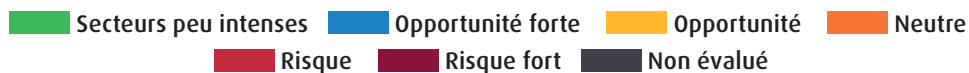


## 4.B.2. Analyse « Transition Énergétique et Écologique » (TEE)

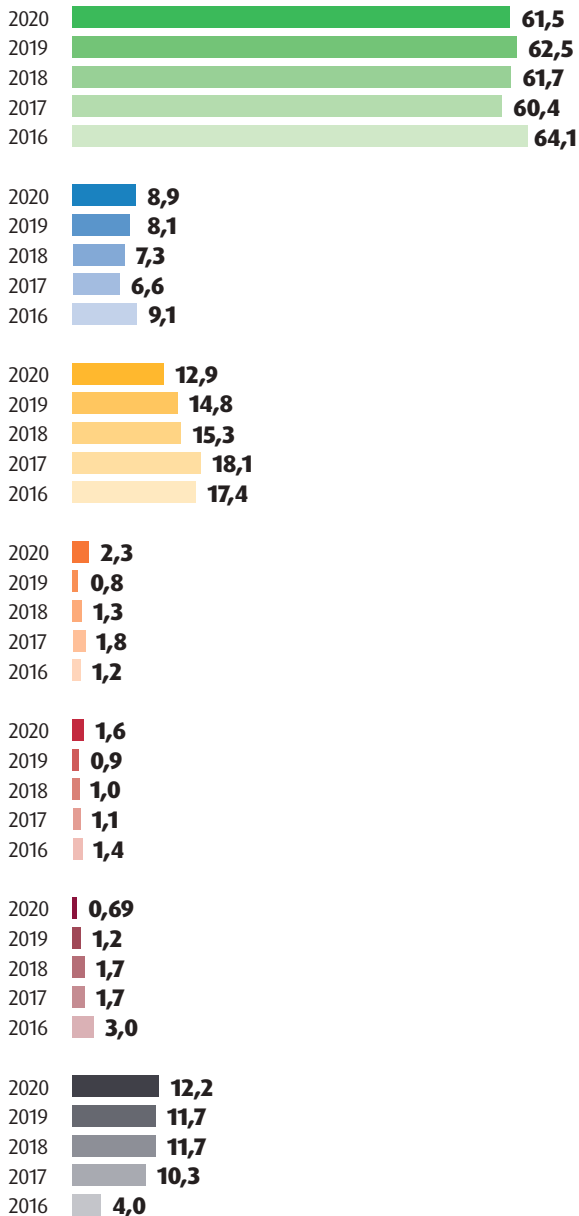
### a. Émetteurs privés

La méthode d'analyse repose sur l'appréciation de la position des émetteurs vis-à-vis de la problématique du réchauffement climatique. Elle introduit une appréciation différenciée entre les secteurs pour lesquels l'enjeu est considéré comme faible et les secteurs fortement émetteurs en carbone (ou carbo-intensifs) pour lesquels l'enjeu est déterminant. La méthode identifie ainsi des acteurs à risque ou bien des acteurs pour lesquels ces enjeux présentent des opportunités.

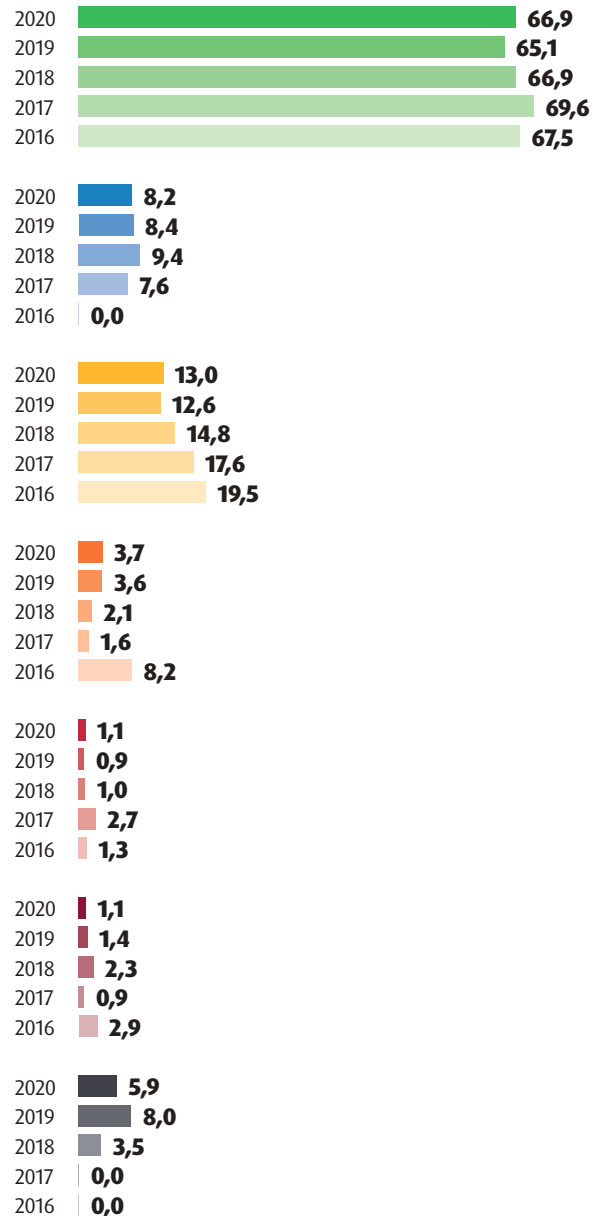
La répartition par catégorie TEE des émetteurs privés en 2020 comparée à 2019, 2018, 2017 et 2016 est la suivante :



#### Évolution catégories TEE émetteurs privés du portefeuille (en pourcentage)



#### Évolution catégories TEE émetteurs privés de l'indice\* (en pourcentage)



\* BofAMerrill Lynch Euro Corporate Index

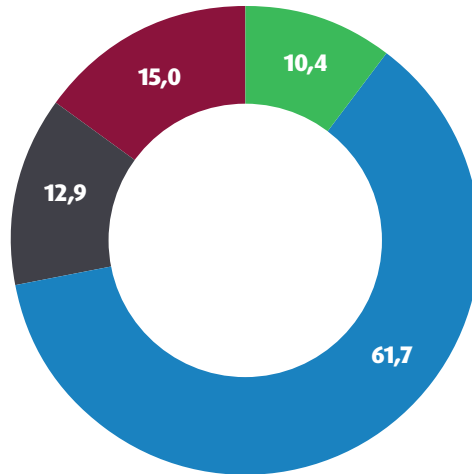
## b. Émetteurs publics

À fin décembre 2020, la répartition des encours des émetteurs « États » par catégorie TEE était la suivante :

Opportunité forte   Opportunité   Non évalué   Secteurs peu intenses

### Catégories TEE du portefeuille

(en pourcentage des encours émetteurs publics)



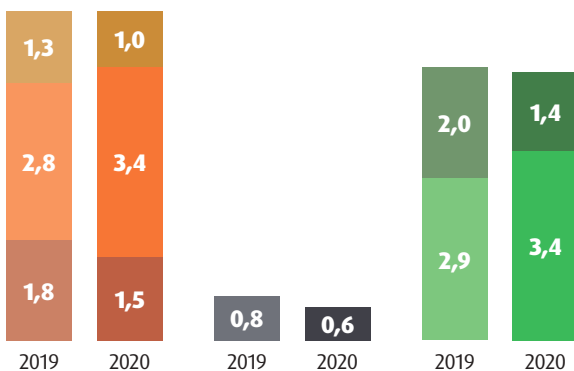
A noter l'absence d'États en catégorie TEE à « Risque » en portefeuille.

## 4.B.3. Évaluation du portefeuille en « part brune », « part verte » et « part grise »

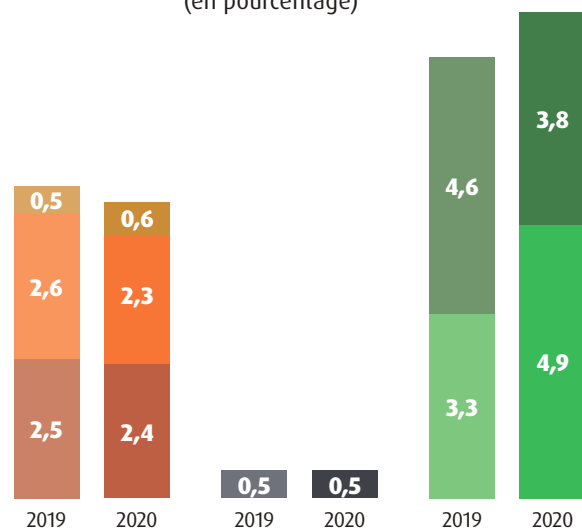
Le graphique ci-après représente la répartition en part brune, part verte et part grise des émetteurs privés en portefeuille :

Part brune 1   Part brune 2   Part brune 3   Part grise   Part verte 2   Part verte 1

### Portefeuille MACSF (en pourcentage)



### Indice de référence (en pourcentage)



La part brune reprend les activités dont les émetteurs privés exploitent du charbon thermique ou produisant de l'énergie à base de charbon thermique. La part verte concerne les activités dont les émetteurs proposent des technologies renouvelables. La part grise désigne les émetteurs répondant simultanément aux définitions de la part verte et de la part brune (exemple : entreprises émettant des obligations vertes et ayant des activités utilisant le charbon thermique).

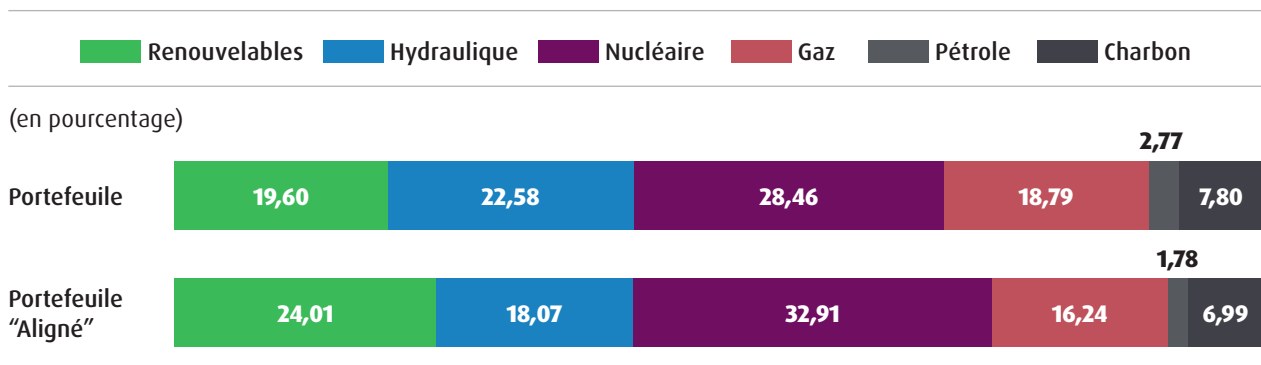
Grâce à la politique charbon mise en place, le portefeuille MACSF réduit plus rapidement la part brune que l'indice de référence.

#### 4.B.4. Alignement des investissements avec la trajectoire 2°C de l'AIE

L'Agence internationale de l'énergie (AIE) a établi un scénario énergétique mondial à horizon 2024 afin, selon certaines probabilités, de tenir l'engagement de la COP 21 de contenir le réchauffement climatique à 2°C. L'appréciation de la contribution au respect de cet objectif international a été réalisée sur les secteurs fortement émetteurs de GES.

##### Producteurs d'électricité

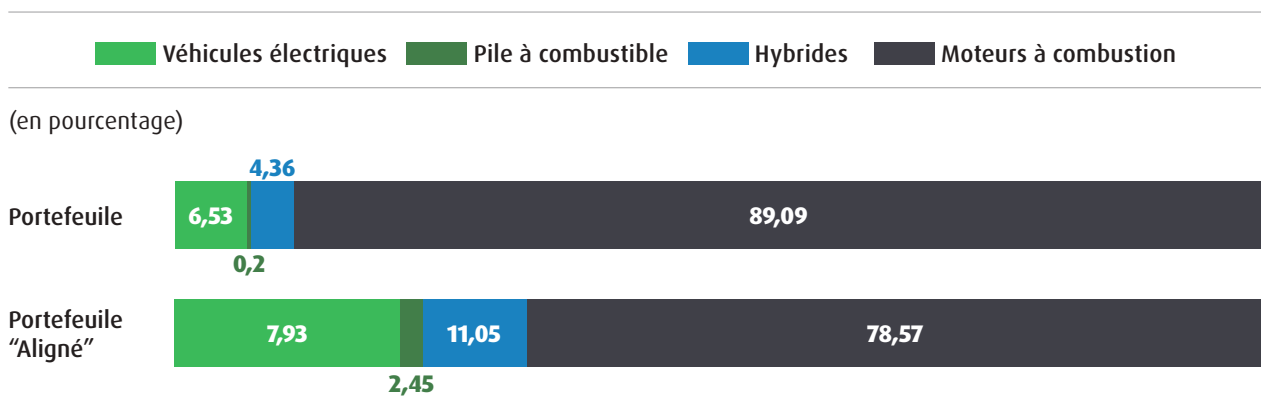
Le graphique ci-après représente la pondération relative de chaque source d'énergie utilisée par les producteurs d'électricité du portefeuille, de l'indice de référence et celle du Scénario 2°C à l'horizon 2024. Le graphique comporte uniquement les obligations d'entreprise.



Le portefeuille est en accord avec l'objectif 2°C sur les énergies vertes, avec une forte présence des hydrauliques dans le portefeuille. Cependant les énergies fossiles sont en légère surpondération.

##### Constructeurs automobiles

Le graphique ci-après représente la pondération relative de chaque source d'énergie utilisée par les constructeurs automobiles du portefeuille, de l'indice de référence et celle du Scénario 2°C à l'horizon 2024. Le graphique comporte uniquement les obligations d'entreprise.





L'objectif 2°C n'est atteint pour aucune catégorie de constructeurs automobiles. La part des moteurs à combustion est trop importante, au détriment des véhicules hybrides et à pile à combustible. La part des véhicules utilisant une énergie verte est en dessous de l'objectif 2°C. La part des véhicules hybrides et à pile à combustible est largement insuffisante par rapport à un scénario 2°C, ce qui est le reflet du retard général de la majorité des constructeurs automobiles sur ces technologies.

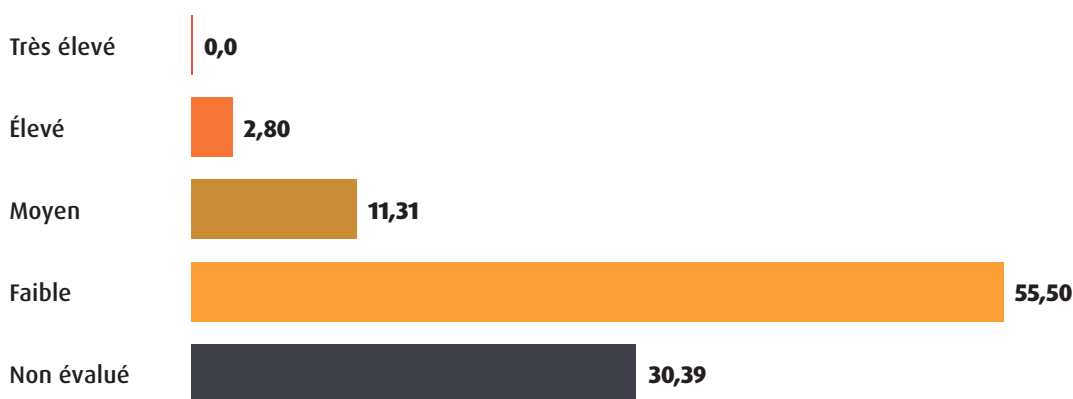
## 4.C. Biodiversité

La prise en compte de la préservation de la biodiversité dans les investissements est un nouvel enjeu. L'évaluation des risques liés la préservation de la biodiversité est, à ce jour, difficile à quantifier. Les entreprises communiquant elles-mêmes très peu d'informations sur leur propre exposition à ces risques et la façon dont elle le gère, il est extrêmement complexe d'appréhender la question de manière fiable et pertinente.

L'encours des émetteurs privés est réparti en fonction de leurs scores d'exposition aux enjeux liés à la biodiversité :

### Pourcentage d'encours exposés à des risques liés à la biodiversité

(en pourcentage)





## Agence Internationale de l'Énergie

Fondée en 1974, l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) est une organisation intergouvernementale autonome rattachée à l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE). Elle a pour vocation à garantir la sécurité énergétique de ses membres en contribuant à la coordination de leurs politiques énergétiques ainsi que de produire des études et analyses sur les solutions permettant à ses États membres de disposer d'une énergie fiable, abordable et propre.

## Biodiversité

Terme obtenu par la contraction des mots biologie et diversité. Elle désigne la diversité des organismes vivants (faune, flore, bactéries, etc.) et des écosystèmes présents sur Terre. Elle est habituellement subdivisée en trois niveaux :

- La diversité génétique, qui correspond à la diversité des gènes au sein d'une espèce,
- La diversité spécifique, qui correspond à la diversité des espèces,
- La diversité écosystémique, qui correspond à la diversité des écosystèmes présents sur Terre.

## Changement climatique

Modification durable du climat à l'échelle planétaire. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) ont été considérablement accrues par les activités humaines depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle, ce qui a eu pour conséquence une modification du climat et un réchauffement global de la planète.

## Charbon thermique

Charbon extrait et utilisé pour produire de l'énergie, par opposition au charbon métallurgique, utilisé dans le processus de fabrication de l'acier, qui lui n'a pas actuellement de solution de substitution.

## Controverses

Accusations dont peut faire l'objet un émetteur à la suite de la violation des conventions internationales sur l'environnement, le respect des droits humains, etc.

## COP 21

Une COP (ou Conférence des parties) est une conférence internationale sur le climat qui réunit chaque année les États engagés depuis 1992 par la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). La 21<sup>ème</sup> Conférence des parties ou « COP 21 », a eu lieu à Paris en 2015 et a débouché sur l'Accord de Paris dont l'objectif est de limiter la hausse de la température globale en dessous des +2°C par rapport aux niveaux préindustriels et à horizon 2100.

## Développement Durable

Formalisé par la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement des Nations Unies, à l'occasion de la publication du Rapport Brundtland en 1987, le concept de Développement Durable se définit comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». En d'autres termes, le Développement Durable repose sur la conciliation du progrès économique et social avec la préservation de l'environnement.

## ESG

Désigne les critères Environnementaux (E), Sociaux (S) et de Gouvernance (G), qui constituent les trois piliers d'analyse pris en compte dans l'investissement responsable.

Le critère environnemental inclut notamment la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la prévention des pollutions ou encore la gestion des déchets.

Le critère social inclut notamment le respect des droits de l'homme et du droit du travail, la santé et sécurité au travail ou encore le dialogue social.

Le critère de gouvernance, qui désigne l'organisation du pouvoir au sein de l'entreprise, inclut notamment l'appréciation de l'indépendance du conseil d'administration, le respect des droits des actionnaires minoritaires et la vérification des comptes.

 **LEXIQUE** (suite)**Label ISR**

Le Label ISR a pour but est de permettre aux épargnants, ainsi qu'aux investisseurs professionnels, de distinguer les fonds d'investissement mettant en œuvre une méthodologie robuste d'investissement socialement responsable (ISR), aboutissant à des résultats mesurables et concrets. Il est attribué au terme d'un processus strict de labellisation mené par des organismes indépendants. Le label ISR a été créé en 2016 par le ministère de l'Economie et des Finances.

<https://www.lelabelisr.fr/>

**Label GreenFin**

Créé par le ministère, le label Greenfin garantit la qualité verte des fonds d'investissement et s'adresse aux acteurs financiers qui agissent au service du bien commun grâce à des pratiques transparentes et durables. Le label a la particularité d'exclure les fonds qui investissent dans des entreprises opérant dans le secteur nucléaire et les énergies fossiles.

<https://www.ecologie.gouv.fr/label-greenfin>

**Label Finansol**

Le label Finansol a été créé en 1997 pour distinguer les produits d'épargne solidaire des autres produits d'épargne auprès du grand public.

<https://www.finansol.org/>

**Pacte Mondial des Nations Unies**

Lancé en 2000, le Pacte Mondial est une initiative des Nations Unies par le biais de laquelle les entreprises, associations ou organisations non-gouvernementales signataires s'engagent volontairement à respecter dix principes relatifs aux droits de l'homme, au droit du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. La mise en œuvre de ces principes doit être attestée chaque année par les adhérents via la publication d'une « Communication sur le Progrès » sur le site internet du Pacte Mondial.

**Parties prenantes**

Les parties prenantes peuvent être définies comme tout individu ou groupe pouvant affecter les activités d'une entreprise ou être impacté par elle. Les entreprises socialement responsables doivent être transparentes envers leurs parties prenantes et prendre en compte leurs intérêts.

**Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)**

La Responsabilité Sociétale des Entreprises est l'application des principes de développement durable à l'entreprise. La RSE regroupe ainsi l'ensemble des pratiques mises en place par les entreprises pour intégrer les enjeux sociaux, environnementaux, de gouvernance et économiques dans leurs activités.

**Risques physiques**

Ce sont les risques liés aux conséquences du changement climatique, pouvant de fait affecter l'économie : événements climatiques extrêmes, montées des eaux, recrudescence de catastrophes naturelles, sécheresses, inondations, risques sanitaires (augmentation des maladies).

**Scénario 2°**

Sur la base de l'objectif de limitation de la température mondiale à 2°C (cf COP 21), l'AIE (Agence Internationale de l'Energie) a établi un scénario énergétique mondial. Il s'agit d'une feuille de route à suivre afin de réussir la transition énergétique mondiale nécessaire à l'atteinte de cet objectif 2°C. Ce scénario est établi de manière globale pour différents secteurs d'activités.

 **LEXIQUE** (suite)**SFDR**

Ce règlement européen dit *Sustainable Finance Disclosure* répartit les produits financiers selon trois catégories :

- **Article 6** : le produit n'a pas d'objectif de durabilité,
- **Article 8** : le produit intègre des caractéristiques environnementales et/ou sociales,
- **Article 9** : le produit a un objectif d'investissement durable.

**Taxinomie**

La Commission Européenne a publié en 2018 les premières actions concrètes permettant au secteur financier de l'Union Européenne de montrer la voie vers une économie plus verte et plus propre. La taxinomie (système européen de classification unifié) est une des principales mesures de ce plan. La proposition établit des critères harmonisés pour déterminer si une activité économique est durable sur le plan environnemental. Étape par étape, la Commission recense les activités qui peuvent être qualifiées de durables, tout en se basant sur les pratiques et les initiatives de marché existantes, ainsi que sur l'avis d'un groupe d'experts techniques. Les acteurs économiques et les investisseurs sauront ainsi clairement quelles activités sont considérées durables et pourront prendre leurs décisions d'investissement en connaissance de cause.

**Eurostat**

Eurostat est l'autorité statistique communautaire désignée par la Commission européenne pour produire les statistiques officielles européennes.

**Extra-financier**

Relatif à la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, au-delà de la seule appréciation économique et financière.

**Gaz à effet de serre (GES)**

Les GES sont des gaz présents dans l'atmosphère terrestre qui absorbent une partie de l'énergie solaire renvoyée dans l'espace par la Terre sous forme de rayons infrarouges, et contribuent ainsi au réchauffement de la planète. Parmi les principaux GES, figurent notamment le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le méthane (CH<sub>4</sub>), le protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O) ou encore la vapeur d'eau (H<sub>2</sub>O).

**ISR**

L'Investissement Socialement Responsable (ISR) consiste à intégrer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les placements financiers.

# **ANNEXES**

Les analyses ESG et climat présentes dans ce rapport ont été réalisées par une équipe, indépendante du groupe MACSF, d'analystes ISR d'OFI AM.

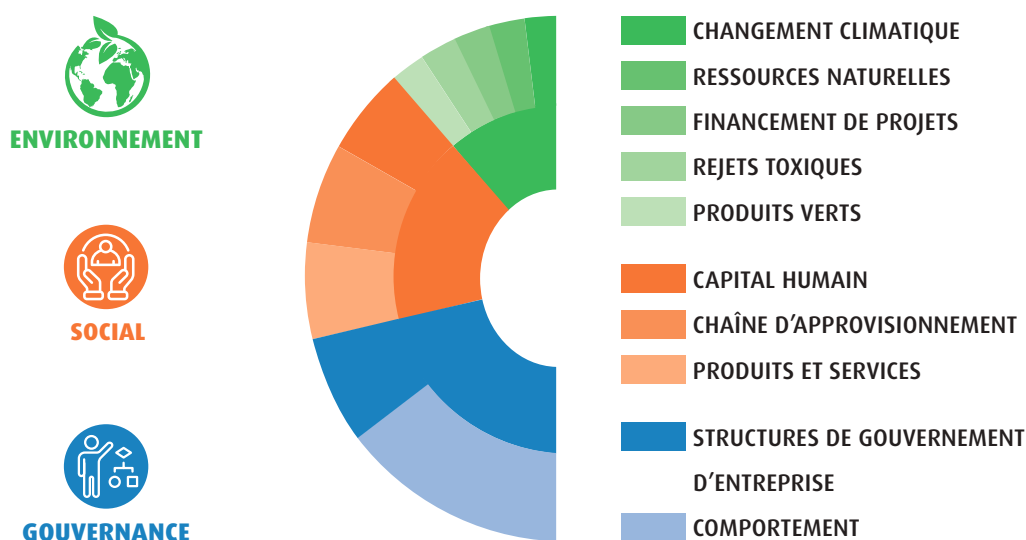
## Annexes

# A. MÉTHODOLOGIE ESG

## A.1. Émetteurs privés

La méthodologie d'analyse ESG repose sur une approche sectorielle qui met l'accent sur les enjeux significatifs pour les émetteurs au regard de leurs activités.

Ces enjeux sont répartis en 10 grandes thématiques :



Cette démarche repose sur la conviction que les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) offrent de meilleures perspectives à long terme. La prise en compte des impacts ESG liés à leurs activités leur permet d'identifier les zones de risques, mais également des opportunités de développement (notamment dans les technologies « vertes »). Les risques ESG auxquels sont confrontés les émetteurs peuvent impacter leur capacité à produire, la valeur matérielle ou immatérielle de leurs actifs, ou les exposer à des risques d'ordre réglementaire entraînant le paiement d'amendes ou de taxes.

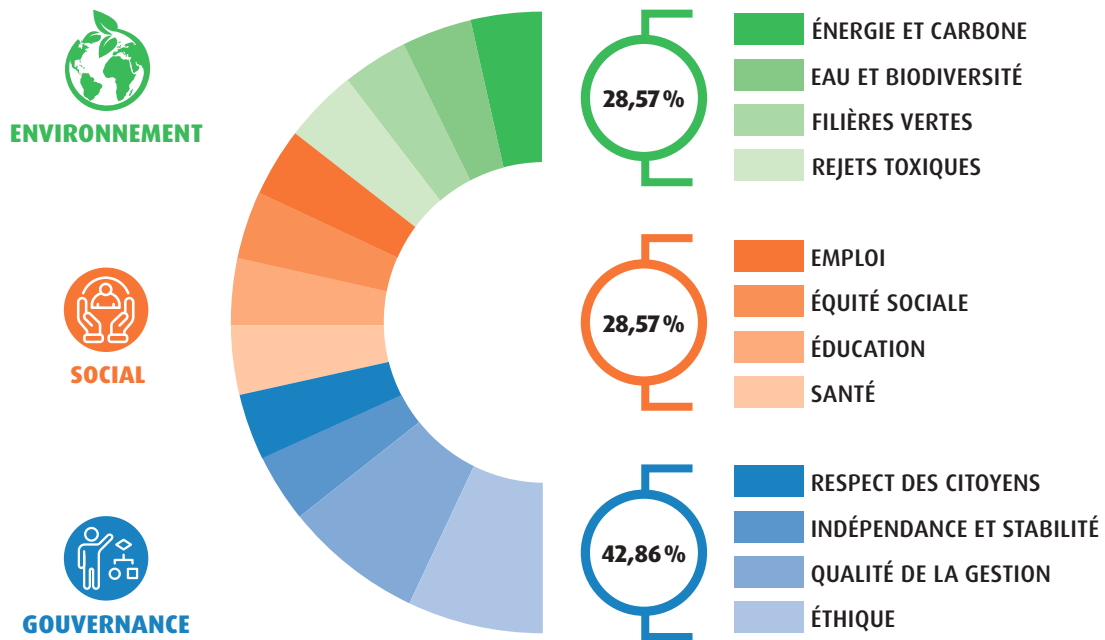
À titre d'exemple, sur la thématique du changement climatique, les critères suivants sont analysés :

- Des critères concernant des risques physiques, soit :
  - Les risques liés à la montée des eaux et à la multiplication des catastrophes naturelles,
  - Les risques de sécheresse,
  - Les risques sanitaires (recrudescence de maladies), etc...
- Des critères concernant des risques liés à la transition énergétique soit :
  - Les émissions de carbone du processus de production,
  - Les émissions de carbone en amont (matières premières...) et en aval (lors de l'utilisation des produits et de leur recyclage),
  - Les opportunités de développement dans les technologies « vertes », etc...

## Annexes

### A.2. Émetteurs publics

Concernant les émetteurs publics, l'analyse a été construite autour du référentiel suivant :



Ces critères ont été retenus car ils sont les plus représentatifs des résultats de l'action d'un État en faveur du Développement Durable.

#### Des critères concernant la limitation des émissions de Gaz à Effet de Serre

Pour les États, l'enjeu analysé est l'enjeu « Énergie et carbone », qui évalue la capacité de l'État à limiter son empreinte carbone (émissions de CO<sub>2</sub>, respect des engagements internationaux (COP21), recours au fret par le rail), ainsi que sa capacité à limiter son empreinte énergétique (consommation d'énergie globale, dépendance au pétrole).

#### Des critères concernant des risques liés à la transition bas carbone

L'enjeu analysé est celui du « Développement des filières vertes » qui évalue la capacité de l'État à développer de nouvelles filières économiques et à promouvoir la transition énergétique et écologique. Cet enjeu est analysé à partir de la part d'électricité provenant de sources renouvelables et recyclage des déchets municipaux.

La méthodologie d'analyse ESG repose sur une évaluation des résultats obtenus par chaque État pour l'ensemble des critères ESG, ainsi que sur l'évolution relative de ces résultats.

Cette analyse se traduit par une notation de chaque État. Les résultats obtenus sont ensuite classés au sein de l'ensemble des pays de l'OCDE, selon leur niveau de performances ESG. Ce classement se traduit par l'attribution d'un Score sur une échelle de 0,5 à 5 (5 correspondant à la meilleure performance). Une catégorie ISR (Investissement Socialement Responsable) est ensuite affectée à chaque État.

## Annexes

# B. MÉTHODOLOGIE CLIMAT

## B.1. Analyse changement climatique

### B.1.A. Analyse TEE

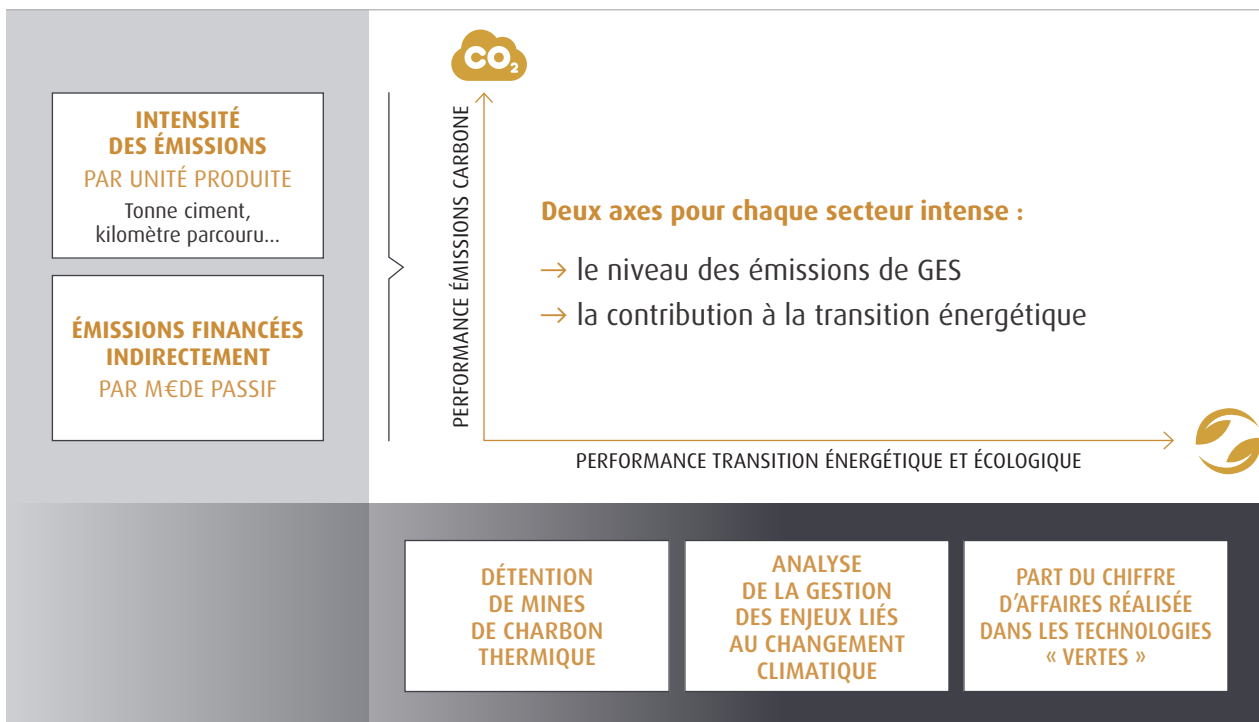
#### 1. Émetteurs privés

La méthode d'analyse définit les catégories de la manière suivante :

- Les acteurs à risque : Il s'agit des sociétés qui détiennent des réserves de combustibles fossiles et notamment de charbon thermique. En effet, pour respecter les objectifs liés à la transition énergétique, et contenir le réchauffement sous les 2°C à l'horizon de 2100, selon l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE), un tiers des réserves de pétrole, la moitié des réserves de gaz et plus de 80% des réserves de charbon devront rester sous terre. Ces actifs deviendraient sans valeur : on parle « d'actifs bloqués » (ou « stranded assets » selon l'expression anglaise). Les sociétés les plus émettrices de leur secteur et n'ayant pas développé à ce jour de stratégie pertinente pour réduire leur niveau d'émissions carbone, sont aussi particulièrement à risque.
- Les types d'acteurs pour lesquels la transition énergétique constitue des opportunités d'investissement :
  - Les sociétés les moins émettrices de GES dans les secteurs d'activités fortement émetteurs. Le niveau des émissions carbone dites « financées » en investissant dans ces sociétés servira de base de comparaison,
  - Les sociétés qui progressent le plus dans la gestion de la thématique « Changement Climatique ». En raison de leurs activités, ces sociétés peuvent être pour le moment fortement émettrices de GES, mais ce sont les progrès réalisés par ces acteurs qui induiront les évolutions les plus significatives,
  - Les sociétés qui, par leurs produits ou services, sont d'ores et déjà des apporteurs de solutions pour la transition énergétique, par exemple : énergies renouvelables, amélioration de l'efficacité énergétique...

Cette analyse porte sur les émetteurs des secteurs d'activités les plus intenses en émissions carbone (Automobile, Chimie, Matériaux de construction, Pétrole et Gaz, Services aux collectivités...).

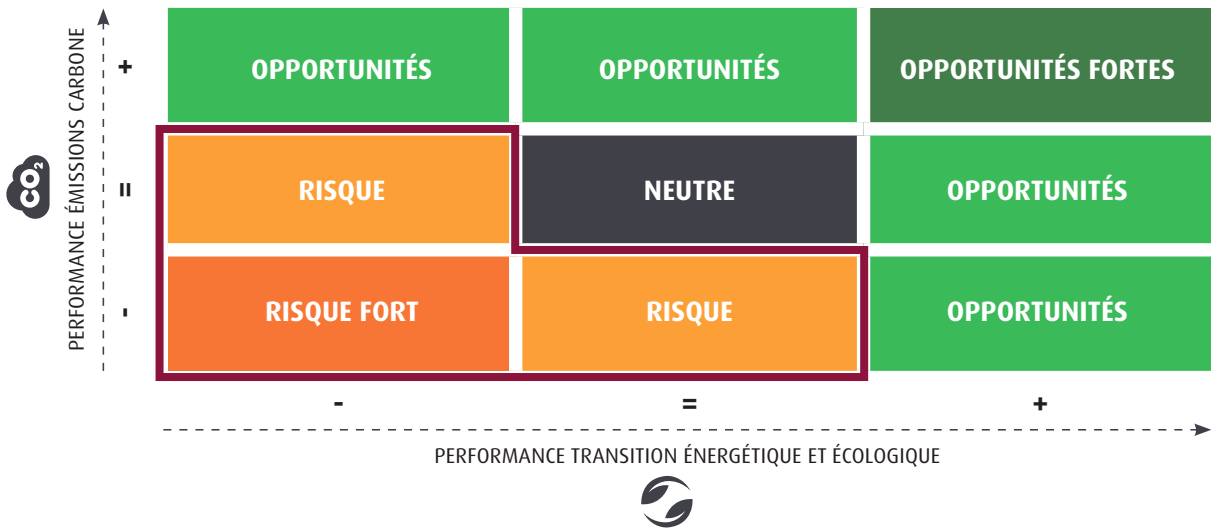
L'analyse est réalisée selon deux axes :





## Annexes

Une matrice représentant le positionnement de chaque émetteur au sein de son secteur d'activités est ainsi obtenue :

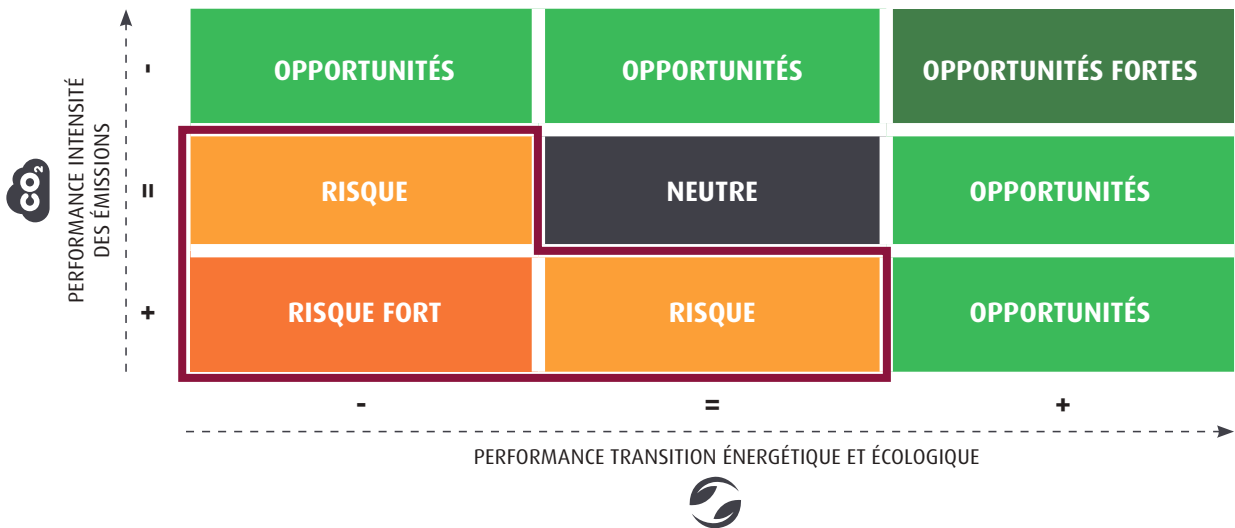


A partir de cette matrice, une évaluation du portefeuille est réalisée une fois par an, afin d'obtenir une vision globale des zones de risques et d'opportunités par rapport à cette thématique.

### 2. Émetteurs publics

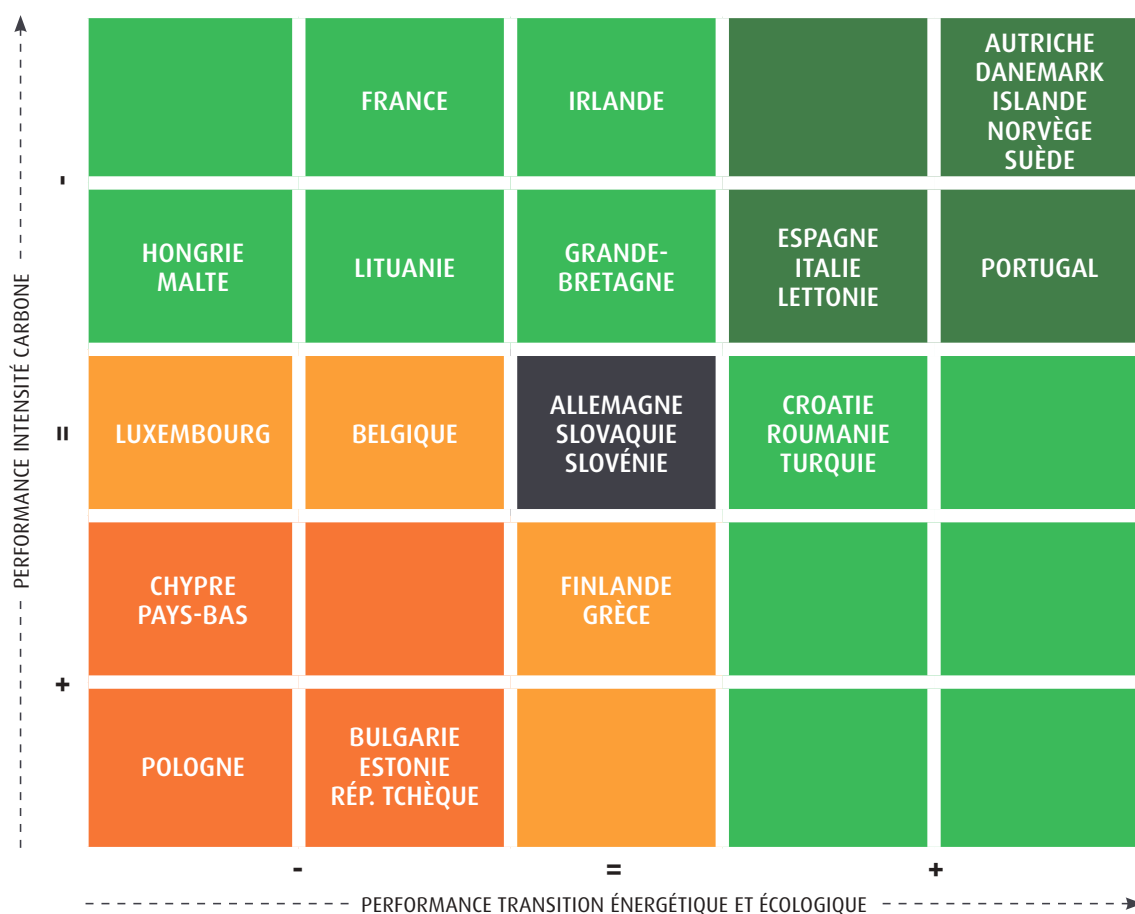
L'analyse TEE des États est réalisée selon deux axes :

- Intensité carbone, mesurée à partir des émissions de CO<sub>2</sub>/PIB,
- Transition énergétique, mesurée en fonction de la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie.



## Annexes

Pour 2020, le positionnement des États Européens était le suivant :



### B.1.B. Méthodologie d'évaluation du portefeuille en « part brune », « part verte » et « part grise »

#### Activités liées au charbon thermique ou « part brune »

Ces activités concernent les émetteurs privés exploitant du charbon thermique, ou produisant de l'énergie à base de charbon thermique. Depuis fin 2019, cette analyse a été affinée en ajoutant à l'identification en fonction du niveau du chiffre d'affaires, l'identification en fonction de la capacité de production, et/ou de l'implication éventuelle dans le développement de nouvelles capacités de production d'électricité à base de charbon thermique. Les éventuels engagements de sortie du charbon, et/ou les engagements pris dans le cadre de l'initiative « Science Based Targets » sont également pris en considération. Trois niveaux de « Part brune » sont désormais distingués :

Producteurs d'électricité à base de charbon thermique	Chiffre d'affaires ou Production d'énergie ou Capacité installée ≥	Capacité installée ≥	Expansion (nouvelles capacité) ≥
Part brune 1	30 %	10 GW	> 300 MW
Part brune 2	20 %	5 GW	
Part brune 3	10 %		

Exploitation Charbon thermique	Chiffre d'affaires ≥	Production annuelle (million de tonnes) ≥	Expansion (nouvelles mines)
Part brune 1	30 %	20	oui
Part brune 2	20 %	10	
Part brune 3	10 %		

## Annexes

### Activités dans les technologies vertes ou « part verte »

Ces activités concernent les émetteurs proposant des solutions dans les technologies vertes, pour un montant significatif de leur chiffre d'affaires (10% minimum). Depuis fin 2019, ces activités sont déterminées dans le présent rapport en utilisant la nomenclature adoptée pour le label Greenfin, par exemple : énergies renouvelables, agriculture durable, bâtiments verts, centre de données fonctionnant aux énergies renouvelables, processus industriels éco-efficaces, réduction de la pollution... Le terme de « part verte 1 » désigne les émetteurs identifiés comme ayant un chiffre d'affaires de plus de 50% dans ces activités, et celui de « part verte 2 » ceux dont le chiffre d'affaires est compris entre 10% et 50%.

### « Part grise »

Ce terme « part grise » désigne les émetteurs répondant simultanément aux définitions des « part verte » et « part brune » ci-dessus, ainsi que les éventuelles obligations vertes émises par des sociétés ayant par ailleurs des activités utilisant le charbon thermique. Il peut s'agir par exemple d'un producteur d'électricité finançant des capacités de production d'énergies renouvelables via une obligation verte, mais ayant toujours une partie de sa production réalisée via des centrales thermiques à charbon.

## B.1.C. Méthodologie d'alignement des investissements avec la trajectoire 2°C de l'AIE

### Le scénario 2°C

La communication d'informations liées au climat repose traditionnellement sur les données historiques. Or les problèmes environnementaux comme les changements climatiques ne sont pas linéaires, et s'aggravent avec le temps. L'analyse de scénarii, déjà couramment utilisée dans l'analyse d'investissement, peut s'appliquer aux changements climatiques pour aider les investisseurs institutionnels à mieux comprendre comment leur portefeuille peut être affecté à long terme. L'analyse de scénarii consiste à estimer la valeur attendue d'un portefeuille dans des conditions données et à une certaine échéance. Le but des scénarii climatiques est de permettre d'évaluer les dépréciations des entreprises (résultant de politiques de transition, de l'évolution de la demande, d'impacts physiques et d'autres facteurs) et de comprendre en quoi ces dépréciations peuvent affecter la valeur du portefeuille.

Sur la base de l'objectif de limitation de la température mondiale à 2°C, l'AIE (Agence Internationale de l'Énergie) a établi un scénario énergétique mondial afin, selon certaines probabilités, de tenir cet engagement. Ce dernier correspond à une feuille de route à suivre afin de réussir la transition énergétique mondiale nécessaire pour atteindre l'objectif 2°C. Ce scénario est établi de manière globale pour les différents secteurs d'activités.

### 2° Investing Initiative : l'alignement des investissements aux objectifs climatiques

2° Investing Initiative (2ii) est un groupe de réflexion créé en 2012, qui a notamment pour objectifs :

- De développer des indicateurs et des outils permettant de mesurer la performance climatique des institutions financières,
- De déterminer comment aligner les processus d'investissement des institutions financières avec le scénario climatique +2°C,
- De favoriser la mise en place d'un cadre réglementaire cohérent avec la réorientation des financements vers une économie décarbonée.

## Annexes

2°ii a développé une approche qui permet aux investisseurs de visualiser l'alignement de leurs portefeuilles financiers avec des scénarii de transition notamment avec l'objectif 2°C, en se basant sur les scénarii de l'AIE. Une analyse de scénario prospective est réalisée pour les secteurs fortement émetteurs de Gaz à Effet de Serre (de l'énergie, de l'électricité, des transports et industriel). Cette méthode permet aux investisseurs institutionnels de comparer leur portefeuille de placements à un portefeuille dans une trajectoire 2°C et d'identifier les secteurs ou technologies sur ou sous-représentés au sein de l'univers investi. L'analyse couvre 70 à 90% des émissions de gaz à effet de serre associées à un portefeuille financier standard. Le modèle calcule l'exposition de référence estimée pour chaque technologie en prenant l'exposition actuelle géographique et en ajoutant la trajectoire telle que définie dans le scénario 2°C de l'AIE.

Le modèle évalue l'alignement des scénarios de portefeuilles financiers sur une période de prévision de 5 ans. L'horizon temporel est celui de la planification des dépenses en capital pour lequel les données peuvent être suivies à un niveau significatif. Il existe un certain nombre de secteurs pour lesquels il n'existe pas de technologies *low carbon* substituables. Cela concerne les secteurs de l'acier, du ciment, du transport maritime et du transport aérien. Pour ces secteurs, une analyse d'intensité des émissions carbonées est réalisée.

### B.2. Biodiversité

Dans une volonté de sensibilisation à l'enjeu de biodiversité, le groupe MACSF réalise, avec l'aide de OFI AM, une analyse des investissements selon 4 critères :

- Le taux de disponibilité de la donnée pour sensibiliser le besoin urgent de transparence sur les informations concernant la biodiversité,
- La notation *Biodiversité* de MSCI : cette note MSCI reprend à la fois la gestion de l'enjeu et l'exposition à cet enjeu en identifiant les entreprises dont les opérations risquent d'avoir un impact sur les écosystèmes fragiles. Parmi ces entreprises, celles qui ont des politiques et des programmes conçus pour protéger la biodiversité et répondre aux préoccupations des collectivités en matière d'utilisation des terres obtiennent de bons résultats. Les entreprises dont les activités perturbent des zones vastes et/ou fragiles et qui manquent de stratégies pour minimiser et atténuer les pertes de biodiversité obtiennent de piètres résultats,
- La proportion du portefeuille concerné par les controverses de niveau moyen, élevé et très élevé sur la biodiversité,
- Le nombre de controverses depuis 3 ans concernant les impacts sur la biodiversité et la déforestation.